Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_114-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet, le Conseil de Communauté, dûment convoqué par courrier dématérialisé du 25 juin, s'est réuni en session ordinaire à MONTFORT-SUR-MEU, sous la présidence de Christophe MARTINS, Président.

Etaient présents : Chrystel CAULET, Régine LEFEUVRE Jean RONSIN, Annie CHEVALIER, Nadège COULON-TRARI, Stéphane GARDETTE, Paul MEURICE, Michel BARBE, Chrystèle BERTRAND, Yannick BRÉ, Christophe MARTINS, Delphine MONTREUIL, Sylvie PINAULT, Fabienne BONDON, Maëlle CROSSE, Fabrice DALINO, Delphine DAVID, Frédéric DESSAUGE, Renan PARTHENAY, Valérie PETITHOMME, Candide RICHOUX, Thierry TILLARD, Yannick FOUVILLE, Anne-Sophie PATRU, Philippe RAMIREZ, Jean-Claude DENIS, Brigitte BERREE, Jean-Yves CLOUET, Bruno DUTEIL.

Excusés avec pouvoir : Joseph THEBAULT à Régine LEFEUVRE, Séverine BETHUEL à Philippe RAMIREZ.

Absent excusé : Raymond BLOUET.

La séance est ouverte à 18h30.
Philippe RAMIREZ est élu secrétaire de séance.

Nombres de conseillers : 32
En exercice : 32
Présents : 29
Pouvoirs : 2
Votants : 31
Quorum : 17

ADMINISTRATION GENERALE – CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC L'ASSOCIATION ECOGARDE D'ILLE-ET-VILAINE 2026/2029

N° Délibération CC/2026/114

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis juin 2021, Montfort Communauté adhère à l'association écogardes d'Ille-et-Vilaine pour un coût annuel de 100 €, et renouvelle chaque année par convention la mise à disposition annuelle d'une brigade d'écogardes.

La dernière convention annuelle étant arrivée à échéance, il est proposé de renouveler ce partenariat en fixant de nouvelles conditions :

- Une mise à disposition d'une brigade d'écogardes jusqu'au 31/05/2029.
- Une participation de Montfort communauté à hauteur de 0,50€ par habitant sur l'ensemble de la population communautaire (hors Montfort sur Meu) soit 10 111.00€

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 035-243500550-20260702-CC_2026_114-DE

MONTFORT COMMUNAUTÉ
Siège : 4 place du Tribunal
CS 30 150 – 35162 MONTFORT S/ MEU
Tél. : 02.99.09.88.10
Arrêté Préfectoral du 14.12.1992

- Une participation annuelle des communes à hauteur de 0,50€ par habitant pour chaque commune (hors commune de Montfort s/ Meu) soit un total de 10 111.00€

Au global, la répartition serait la suivante :

	Population INSEE 2026	**Cout par commune (0,5 €/ habitant)**	**Cout pour Montfort Communauté (0,5€/habitant)**
BEDEE	4763	2 381,50 €	2 381,50 €
BRETEIL	3759	1 879,50 €	1 879,50 €
IFFENDIC	4703	2 351,50 €	2 351,50 €
LA NOUAYE	369	184,50 €	184,50 €
PLEUMELEUC	3607	1 803,50 €	1 803,50 €
SAINT-GONLAY	385	192,50 €	192,50 €
TALENSAC	2636	1 318,00 €	1 318,00 €
	20222	**10 111,00 €**	**10 111,00 €**

Etant entendu que Montfort Communauté se chargerait du paiement de la totalité et qu'une refacturation auprès des commune sera mise en œuvre.

Les modalités de versements à l'association de cette participation sont : 70% en novembre de l'année N et le solde en juin année N+1. La participation sera actualisée chaque année en lien avec l'évolution de la population via un avenant.

VISAS ET CONSIDERANTS
Vu la délibération n°CC/2021/57 du conseil communautaire du 27 mai 2021 autorisant l'adhésion à l'association écogardes d'Ille-et-Vilaine du 1er juin 2021 au 31 mai 2024, puis la délibération du 28 novembre 2024
Vu la proposition de conventionnement de l'association écogardes en Ille-et-Vilaine,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition d'une brigade d'écogardes jusqu'au 31/05/2029, avec la répartition du coût entre les 7 communes et Montfort Communauté précisée ci-dessus ;
- sollicite auprès des communes de Bédée, Breteil, Iffendic, La Nouaye, Pleumeleuc, Saint Gonlay et Talensac la participation de 0,5 € par habitant pour la mise à disposition d'une brigade d'écogardes du jusqu'au 31/05/2029, telle qu'indiquée ci-dessus ;
- autorise le Président à signer la convention avec l'association écogardes d'Ille-et-Vilaine et le renouvellement à l'association de 100€.

Certifié exécutoire par le Président,
Signé : Le Président, Christophe MARTINS

LE PRÉSIDENT,
Christophe MARTINS

MONTFORT COMMUNAUTÉ
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,